

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 février 2011

CP 11/02-02

L'an deux mil onze, le 21 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Gonzalez et Roger.

INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CAYRIECH

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision du P.L.U. de la Commune de CAYRIECH.

Le Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Général du canton agissant pour le compte du Département, n'a pas d'observation particulière concernant ce dossier.

Le Conseil Général souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet de révision de P.L.U.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cayriech ;
- Demande une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental pour toute implantation à vocation commerciale, d'habitat densifié (lotissements), d'aménagement paysager, etc...

Adopté à l'unanimité.

Le Président,